MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES – Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF)

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPLOIEMENT DU CIF 2024

JUIN 2024

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sommaire

1. Évaluation du dispositif de CIF

a. PNCI 2023_Bilans AGIR

b. Cour des comptes – évaluation du contrôle interne

c. Note d’orientation du CIF pour 2023 : synthèse des résultats

2. Orientations du CIF 2024

a. FDR 2024

b. Note d’orientations interministérielles

3. Actualités 2024

a. PAM 2024-2026

b. Questions diverses

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

1. Évaluation du dispositif de CIF 2024

BILAN 2023

Thèmes de contrôle nationaux : 17

Constats généraux

- Chaque académie a la possibilité de positionner la saisie du contrôle de supervision dans AGIR selon son organisation. Le constat des difficultés de réalisation des contrôles peut être lié à un positionnement à conforter.
- L'appropriation, tant du sens et de l'importance de ce niveau de contrôle pour fiabiliser le dispositif, que de l'outil apparaît relativement inégale.
- Certaines échéances des contrôles sont à ajuster pour un meilleur équilibre par rapport à la charge des services.

Points d'attention

- Conformité RGPD - Fichiers joints
- Pilotage de proximité par les DLADMIN nécessaire sur la qualité des contrôles saisis (Exemples : Taille de l'échantillon, Nombre d'anomalies excessif / Résultats des grilles validées ; le bien fondé de la saisie de la mention « sans objet »)

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

PNCI 2023_Bilan AGIR

Chiffres et statistiques

Taux d'avancement global	Taux de réalisation global	Nombre d'actions en cours	Nombre de propositions d'action	Indice de conformité grilles AO et AC
43.34 %	43.34 %	25	352	97.66 %

Thème de contrôle	À réaliser	En cours	Validés	Total	Total contrôles programmés	Taux de réalisation
Chorus_Revue des habilitations Chorus Cœur	5	1	27	33	33	**81,82 %**
Gestion de personnels -Revue des habilitations aux SIERH	74	3	91	168	168	**54,17 %**
HT2 - Cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	16	0	4	20	20	**20,00 %**
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières	31	1	16	48	48	**33,33 %**
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers	33	2	73	108	108	**67,59 %**
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers	9	2	25	36	36	**69,44 %**
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis	31	1	31	63	63	**49,21 %**
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	56	2	52	110	110	**47,27 %**
PNRR - C8.I9 - Prêts garantis par l'Etat	4	0	2	6	6	**33,33 %**
PNRR-C7.I9-Continuité Pédagogique - SNEE - contrôle du nombre de classes	11	0	1	12	12	**8,33 %**
Socle CIF - Organisation du contrôle interne financier en académie	5	2	25	32	32	**78,13 %**
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	128	0	102	230	230	**44,35 %**
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	169	3	130	302	302	**43,05 %**
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	267	3	156	426	426	**36,62 %**
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	424	16	277	717	717	**38,63 %**
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	159	0	101	260	260	**38,85 %**
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	200	6	160	366	366	**43,72 %**
Total	**1 622**	**42**	**1 273**	**2 937**	**2 937**	**43,34 %**

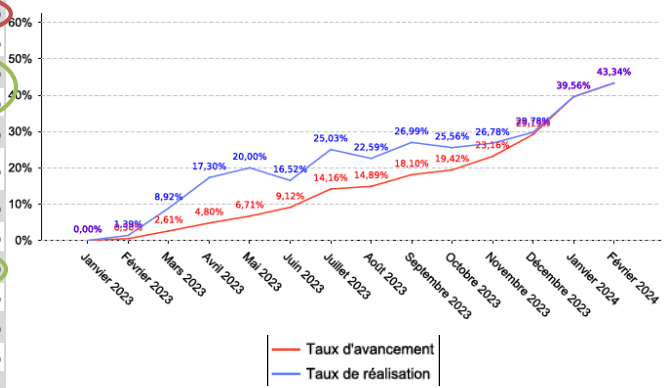

Synthèse des données AGIR
Bilan de la campagne 2023

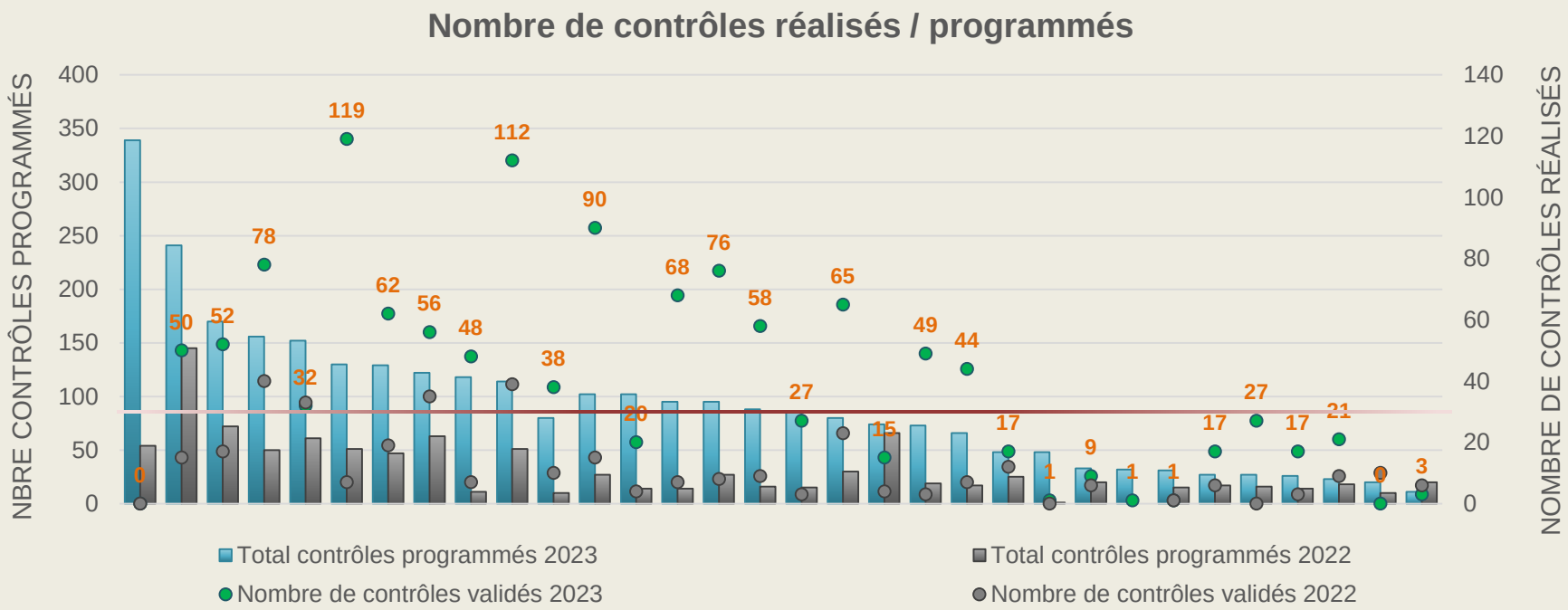

✓ Nombre de contrôles programmés au niveau d'un PDCI :

PDCI	Mini	Maxi	Moyenne
2022	10	145	34
2023	20	339	92

Analyse des contrôles et résultats

Thèmes T 2

Thème de contrôle	Nbre opérations contrôlées	Nbre opérations en anomalie	IC	Nbre acad	dont IC < 95%
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école					
Q1: L'attribution de l'ISS DE est-elle conforme à la situation administrative de l'agent ?	45 954	1 165	97,46%	23	6
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye					
Q1 - Le rejet du mouvement relève-t-il d'une erreur / de la responsabilité de l'ordonnateur ?	48 296	2 088	95,68%	15	7
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye					
Le mouvement d'arrêt de la rémunération M02 a-t-il été correctement généré pour les agents en position de fin de fonction ?	68 508	206	99,70%	21	5
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye					
Q1 - Les listes de contrôles, permettant de vérifier la situation des agents et des mouvements, ont-elles été exploitées, les anomalies et leurs causes retracées ?	109 417	1 255	98,85%	24	9
Q2 - Les mouvements concernant des éléments de rémunération bloqués depuis plus de trois mois sont-ils justifiés à la date du contrôle ?	57 025	9 927	82,59%	24	14
Q3 - Les mouvements manuels saisis sur le mouvement indemnitaire M22 sont-ils réguliers ?	56 564	1 137	97,99%	24	5
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul					
Le versement cumulé d'indemnités dont la compatibilité est soumise à certaines conditions répond-il aux conditions règlementaires ?	10 536	167	98,41%	26	16
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme					
Q1 - La NBI versée à un agent simultanément avec une autre indemnité répond-elle aux conditions règlementaires de compatibilité ?	20 731	208	99,00%	26	3
Q2 - La NBI a-t-elle été suspendue pour l'agent en congé long dont la fonction est assurée par intérim par un autre personnel qui perçoit lui-même une NBI au même titre ?	9 795	68	99,31%	26	5
Q3 - L'attribution de la NBI est-elle conforme à la situation administrative de l'agent ?	16 879	117	99,31%	26	0
Total général	**443 705**	**16 338**	**96,32%**		

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Analyse des contrôles et résultats

Risques

Thème de contrôle	Risque générique	Risques réalisés
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	04.01.03 Attribution ou retenue à tort d'indemnités/non attribution d'indemnités	74
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	12.01.05 Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation	30
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	76
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	04.01.05 Mise à jour erronée des données agents (Dossier inexact ou incomplet)	41
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	02.01.04 Carence dans la formation des agents	21
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	04.01.02 Absence ou erreur dans le versement des rémunérations des fonctionnaires	19
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	12.01.05 Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation	9
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	04.01.05 Mise à jour erronée des données agents (Dossier inexact ou incomplet)	23
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	05.01.02 Indu sur rémunération issu de : versement à tort, non interruption ou suspension du versement...	23
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	04.01.02 Absence ou erreur dans le versement des rémunérations des fonctionnaires	14
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	02.01.04 Carence dans la formation des agents	180
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	04.01.05 Mise à jour erronée des données agents (Dossier inexact ou incomplet)	107
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	66
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	04.01.02 Absence ou erreur dans le versement des rémunérations des fonctionnaires	62
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	04.01.03 Attribution ou retenue à tort d'indemnités/non attribution d'indemnités	31
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	12.01.05 Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation	16
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	04.01.03 Attribution ou retenue à tort d'indemnités/non attribution d'indemnités	40
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	12.01.05 Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation	11
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	04.01.03 Attribution ou retenue à tort d'indemnités/non attribution d'indemnités	88
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	12.01.05 Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation	23
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	3

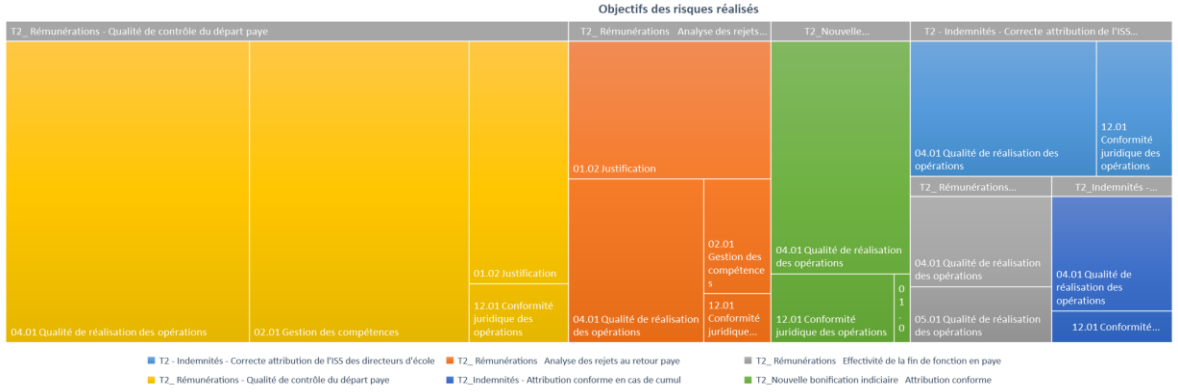

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Analyse des contrôles et résultats
Thème relatif au processus Rémunérations

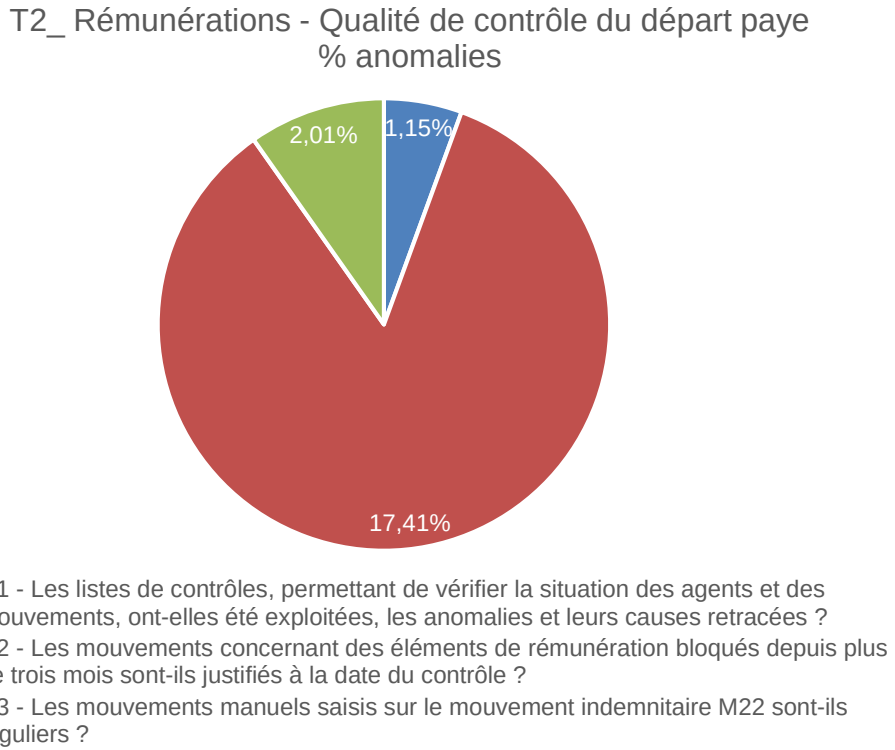

Principaux constats* de l'origine des anomalies

<u>Question 2</u> :

- Absence de PJ non régularisée ;
- Information tardive sur la situation des agents,
- Oubli de relance d'une paie bloquée suite à un document manquant ;
- Anomalies liées à des changements affectation, aux indemnités, agents contractuels ;
- Mouvements intempestifs ;
- Mouvements obsolètes non apurés ;

Analyse des contrôles et résultats

Thèmes HT 2

Thème de contrôle	Nbre opérations contrôlées	Nbre opérations en anomalie	IC	Nbre acad	dont IC < 95%
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers					
Q1 - Les éléments constitutifs des demandes de remboursement de frais de déplacements instruites pour des missions occasionnelles justifient-ils les montants indemnisés ?	1 783	637	64,27%	24	19
Q2 - Les éléments constitutifs des demandes de remboursement de frais de déplacements instruites pour les missions itinérantes justifient-ils les montants indemnisés ?	2 181	673	69,14%	24	18
Q3 - Les éléments constitutifs des demandes de remboursement de frais de déplacements instruites en cas de services partagés justifient-ils les montants indemnisés ?	1 697	464	72,66%	24	18
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers					
Q1 - Les dossiers instruits et validés par les collèges publics pour l'attribution d'une bourse répondent-ils aux conditions de recevabilité et d'éligibilité ?	17 468	1 649	90,56%	19	15
Q2 - Les dossiers instruits et validés par les collèges publics pour l'attribution d'une bourse ont-ils donné lieu à un versement indu ?	17 468	1 035	94,07%	19	12
Q3 - Les dossiers instruits et validés pour l'attribution des bourses des lycées publics et privés et des collèges privés répondent-ils aux conditions de recevabilité et d'éligibilité ?	6 921	150	97,83%	19	7
Q4 - Les dossiers instruits et validés pour l'attribution des bourses des lycées publics et privés et des collèges privés ont-ils donné lieu à un versement indu ?	6 598	79	98,80%	19	4
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières					
Q1 - Les règles d'exécution financière du marché public et la chaîne d'exécution de la dépense sont-elles systématiquement respectées dans le cadre de la commande publique ?	3 463	91	97,37%	12	8
Q2 - L'organigramme fonctionnel nominatif du service pour le processus de la commande publique, a minima sur le modèle annexé au RCI, est-il à jour y compris des délégations correspondantes ?	-	-		12	
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis					
Q1 - Les dépenses effectuées avec la carte d'achat de niveaux 1 et 1bis portant sur des fournisseurs sensibles sont-elles conformes à la réglementation ?	5 849	452	92,27%	18	7
Q2 - Les dépenses effectuées avec la carte d'achat de niveaux 1 et 1bis portant sur un échantillon de 30 transactions issues de différents porteurs sont-elles conformes à la réglementation ?	788	69	91,24%	18	10
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements					
Q1-Le renseignement des imputations budgétaires et comptables et la gestion des engagements juridiques sont-ils corrects ?	1 501	197	86,88%	21	11
Q2-Les engagements juridiques sont-ils conformes aux clauses des marchés ?	464	8	98,28%	21	1
HT2 - Cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables					
Q1- Les combinaisons d'imputations budgétaires et comptables sont-elles en adéquation avec les nomenclatures ministérielles ?	125 986	59	99,95%	4	0

Analyse des contrôles et résultats

Risques réalisés

Thème de contrôle	Risque générique	Total général
HT2 - Cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	09.01.06 Enregistrement comptable et/ou budgétaire erroné	3
	09.02.01 Absence ou erreur de saisie des données dans le SI	2
	10.01.01 Erreur de valorisation de l'EJ (saisie erronée ou incomplète)	2
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières	02.01.05 Défaut d'organisation	7
	10.02.01 Gestion défaillante des marchés publics formalisés	6
	12.01.03 Non conformité à la réglementation	6
	12.01.02 Mauvaise compréhension ou méconnaissance de la réglementation	5
	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	4
	10.01.01 Erreur de valorisation de l'EJ (saisie erronée ou incomplète)	2
	10.01.02 Absence ou valorisation erroné du service fait (SF)	2
	09.01.02 Absence d'enregistrement dans les comptes de l'État	1
	10.01.05 Non respect de la chaîne de la dépense	1
	12.01.10 Acte validé par une personne non habilitée ou absence de délégation de signature	1
	12.02.04 Risque de fraude interne ou externe	1
	02.01.06 Mauvaise attribution et répartition des tâches	0
	11.01.01 Gestion défaillante des tiers fournisseurs	0
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers	12.01.01 Défaut de respect de réglementation	69
	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	62
	09.01.06 Enregistrement comptable et/ou budgétaire erroné	26
	09.01.05 Double paiement (constitution dossiers en doublon)	22
	12.02.02 Non réalité des informations déclarées par l'agent et ou usager	17
	12.01.10 Acte validé par une personne non habilitée ou absence de délégation de signature	10
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers	12.01.06 Prise en compte de dossiers non conformes à la réglementation	45
	12.02.02 Non réalité des informations déclarées par l'agent et ou usager	37
	04.01.06 Mise à jour erronée des données usagers (Dossier inexact ou incomplet)	35
	12.02.03 Non respect volontaire des droits d'accès au système d'information	1
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis	12.02.04 Risque de fraude interne ou externe	31
	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	7
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	10.01.05 Non respect de la chaîne de la dépense	20
	01.02.01 Pièces justificatives non conformes ou absentes de la demande de prise en charge adressée au comptable	15
	09.01.06 Enregistrement comptable et/ou budgétaire erroné	14
	10.01.01 Erreur de valorisation de l'EJ (saisie erronée ou incomplète)	9
	09.02.01 Absence ou erreur de saisie des données dans le SI	3
	11.01.01 Gestion défaillante des tiers fournisseurs	1

Analyse des contrôles et résultats

Thèmes HT 2

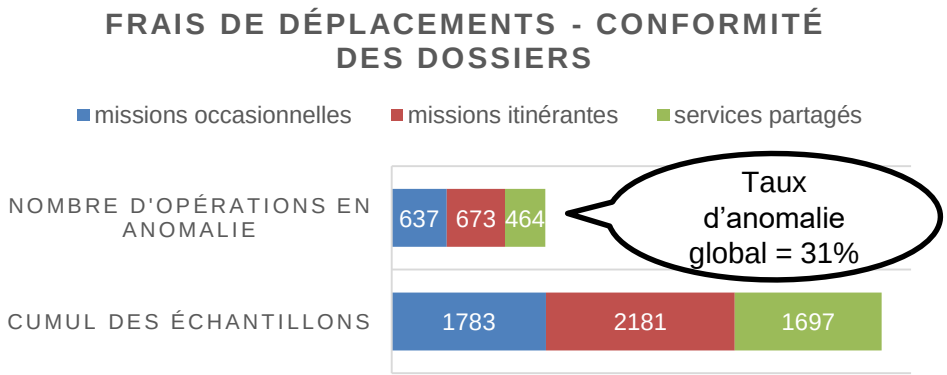

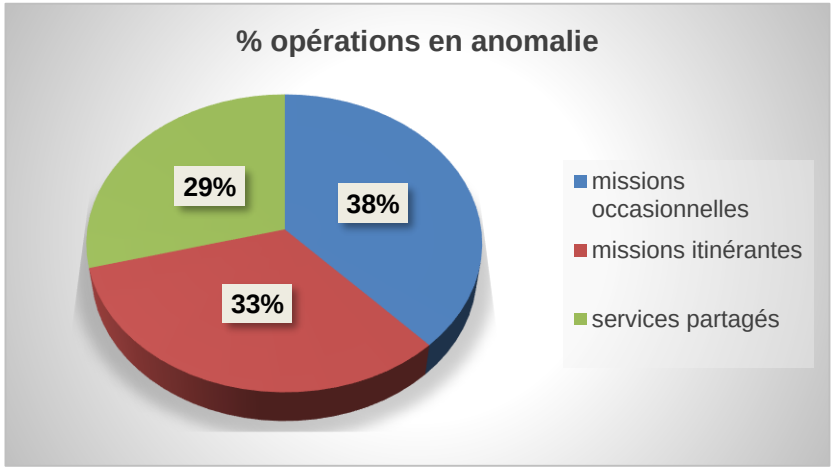

Principaux constats de l'origine des anomalies :

- ordres de mission sont générés après le départ,
- PJ manquantes (convocations...),
- Type de mission enregistré,
- Barème saisi.

«la déclaration d'EF a-t-elle été faite avec moins d'un mois de décalage avec la mission ? RAPPEL – cette question a été retirée de la version 2023.

Ce contrôle est un contrôle de conformité des dossiers, la grille constitue une aide mais il convient de juger la situation (ex contrôle doublon)

Analyse des contrôles et résultats

Thèmes HT 2

Q1 - Les règles d'exécution financière du marché public et la chaîne d'exécution de la dépense sont-elles systématiquement respectées dans le cadre de la commande publique ?	Échantillon	Nbre d'opérations en anomalie	Indice de conformité
	3 463	91	97,4%

<u>Anomalies les plus citées :</u>
Absence de mise en concurrence
Dépassement des seuils de marché
Achat hors marché malgré l'existence de marché
Quelques EJ de régularisation

<u>Observation</u> : Parmi les académies qui ont réalisé le contrôle, ¼ n'a pas indiqué le montant des opérations (cf fiche de formalisation)

L'organigramme fonctionnel nominatif du service pour le processus de la commande publique, a minima sur le modèle annexé au RCI, est-il à jour y compris des délégations correspondantes ?

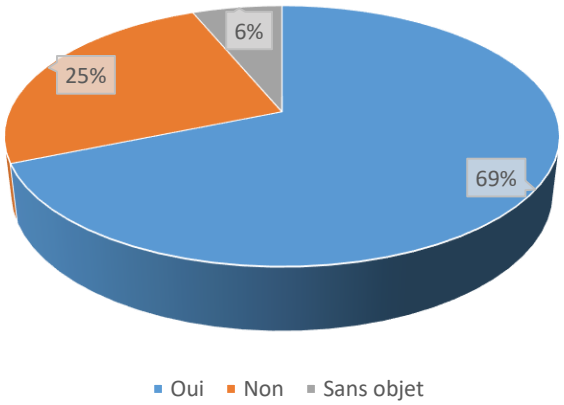

Analyse des contrôles et résultats
Thème relatif à la revue des habilitations Chorus (2023)

Focus sur la revue des habilitations en services déconcentrés [1]

Revue habilitations Chorus Cœur

- 30 services déconcentrés ont réalisé la revue (27 dans AGIR + 3 hors AGIR)
  - Les résultats de 3 services exécutants saisis dans AGIR n'ont pas pu être consolidés (fichier absent ou incomplet) ;
  - 14 ont saisi des données concordantes avec les éléments analysés dans les fichiers retournés ;
  - 5 ont renseigné un nombre de rôles en anomalie en lieu et place du nombre d'agents ;
  - 5 rapportent un nombre d'anomalie dans AGIR (=0) non concordant avec les réponses indiquées dans le fichier joint.

- Points d'attention
  - ! nombre d'opérations en anomalie = nombre d'agents et non de rôles => effet sur IC
  - Absence de fichier joint
  - Coordination au sein de la Région académique

Taux moyen de réponses « non » aux questions

	Points de contrôle	2023	Rappel 2022
Services déconcentrés	Les agents disposant d'une habilitation sont-ils effectivement présents dans le service ?	6,7%	6,2%
	Le groupe utilisateur Chorus auquel est rattaché l'utilisateur correspond-il au service d'affectation de l'agent ?	0,2%	0,1%
	Les différentes informations liées à « l'utilisateur » sont-elles exactes ?	0,1%	0,5%
	Les rôles rattachés à chaque utilisateur correspondent-ils aux fonctions exercées par les agents et respectent-ils les règles d'incompatibilité ?	6,3%	12,0%
	L'organigramme fonctionnel du service est-il à jour des habilitations ?	33%	25%
	Part d'agents présentant au moins 1 anomalie hors OFN	**14%**	**20%**

Résultats consolidés à partir des fichiers, à noter que les résultats restitués d'AGIR

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Focus sur les actions

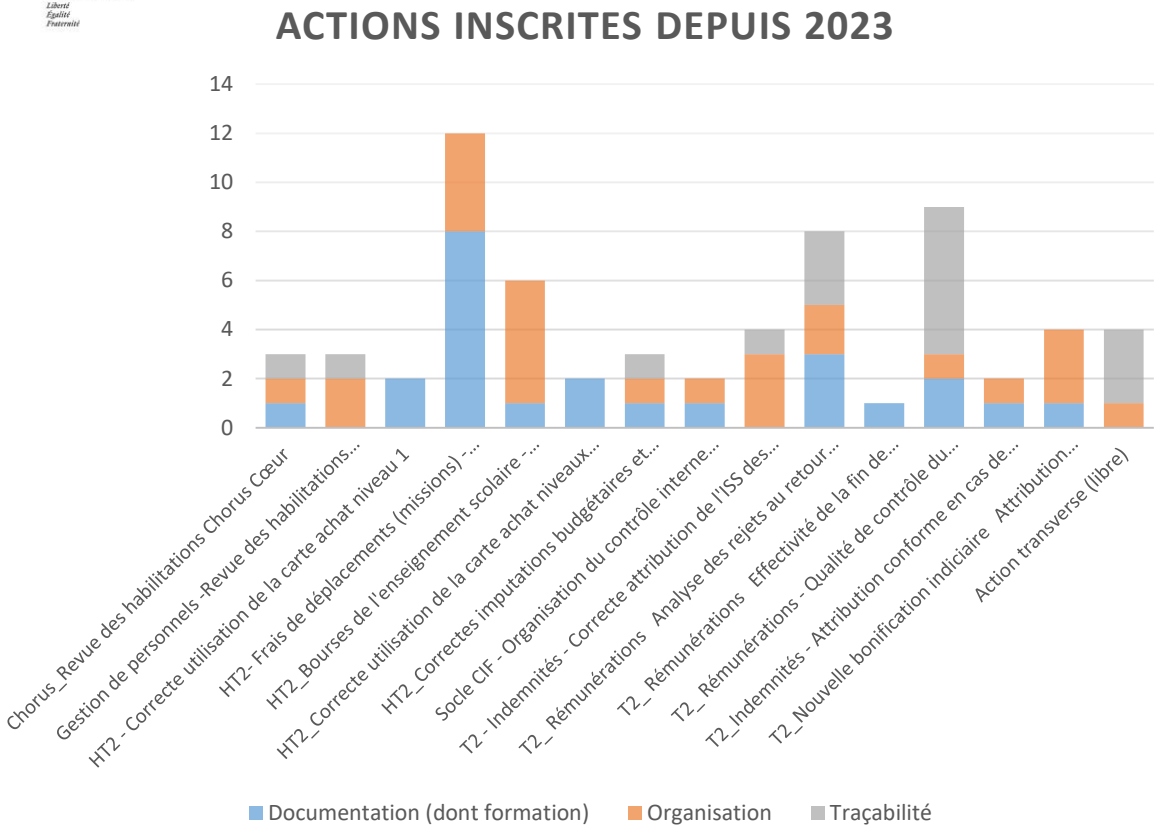

À ce jour 66 actions ont été saisies

39 réalisées / 27 en cours

<u>Point d'attention</u>

Les actions saisies constituent un plan d'actions à déployer au sein de son service, suite aux constats qu'il a lui même effectués.

Exemples synthétisés extraits d'AGIR :

- Mise en place d'un système d'échange entre services,
- Élaboration d'une note spécifique + procédure,
- Rapprochement de données,
- Réunions d'information des gestionnaires / formations ciblées,
- Analyse des rejets

⚠ Quelques actions décrites correspondent davantage à des objectifs ou aux causes des anomalies.

Observations

➢ Quelques rappels

- ❑ Association profil / unité de travail _ un DLADMIN n'a pas lieu d'être affecté à des UT autre que « Administration », une évolution a été demandée pour éviter cet écueil.
- ❑ Des contrôles dupliqués / affectés sur des UT qui n'ont pas vocation à les réaliser
- ❑ RGPD – une attention particulière doit être portée à ne pas faire apparaître dans les zones commentaires des données à caractère personnel
- ❑ Rappeler à tous les utilisateurs habilités sur votre périmètre le circuit à suivre pour ce qui concerne toute question relative aux habilitations

ÉVOLUTIONS DE L'APPLICATION

- Évolutions inscrites au programme 2024 :
  - ✓ Référence au RGPD dans les zones de commentaires libres,
  - ✓ Évolution du graphique présentant les taux de réalisation et taux d'avancement,
  - ✓ Ajout d'une nouvelle restitution « périmètre de pilotage »,
  - ✓ Contrôle non bloquant sur la date de validation du PDCI
  - ✓ Neutraliser l'impact des grilles « sans objet » ou avec « absence d'opération à contrôler » dans les restitutions des risques analysés,
  - ✓ Possibilité de réouverture, par le DGADMIN, d'un contrôle déjà validé,

- Demandes d'évolutions soutenues par nos ministères pour 2025
  - ✓ possibilité de dupliquer dans le catalogue local un thème figurant dans le catalogue national,
  - ✓ prévoir un contrôle bloquant ou une simple alerte en cas d'affectation d'un agent disposant d'un profil incompatible avec l'unité affectataire,
  - ✓ possibilité de consulter/exporter un agenda consolidé à l'échelle du PDCI, afin d'obtenir une vision globale de ce dernier.

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Cour des comptes _ Évaluation du contrôle interne
Principales conclusions au sein des MENJ, MESR, MSJOP

Dans le cadre de sa mission de certification des comptes de l'État au titre de 2023, la Cour des comptes a évalué le CI des processus de rémunérations → Recommandations ECI

- Recommandation provisoire n° 1 (DAF) : Renforcer l'accompagnement des gestionnaires pour permettre **l'appropriation de l'outil AGIR**.
- Recommandation provisoire n° 9 (DCISIF) : Étendre le contrôle des restitutions AGIR au **contrôle de la pièce justificative**.
- Recommandation provisoire n° 10 (DCISIF) : Formaliser le contrôle de **suivi des anomalies dans MOSART**
- Recommandation provisoire n° 11 (DCISIF) : Proscrire la détention de données personnelles, en particulier de données sensibles, notamment d'ordre médical, dans les pièces justificatives jointes aux dossiers des gestionnaires
- Recommandation provisoire n° 12 (**Académies**) : Inclure dans le contrôle de supervision aléatoire le **contrôle des pièces justificatives** saisies par le gestionnaire.
- Recommandation provisoire n° 13 (**Académies**) : **Formaliser les auto-contrôles et les contrôles de supervision** et mettre en place un fichier matérialisant les contrôles faits sur les différents actes de gestion (périodicité du contrôle, nom du gestionnaire, date du contrôle, annotations si nécessaire, etc.).
- Recommandation provisoire n° 14 (DAF) : **Diffuser les bonnes pratiques** conçues dans certaines académies, et visant notamment à permettre le rapprochement des listes de contrôles avec ce qui est demandé dans les AMR clés, à l'occasion des réunions nationales des coordonnateurs académiques de paye.

Auto-évaluation du CIF (panorama)

Illustration graphique des marges de progrès sur les composantes budgétaires du CIF

- Renforcement dans un contexte de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur le 1er janvier 2023 ;
- Périmètre des services déconcentrés comme d'administration centrale offre un diagnostic étendu ➔ Les résultats observés permettent de cibler des actions prioritaires.

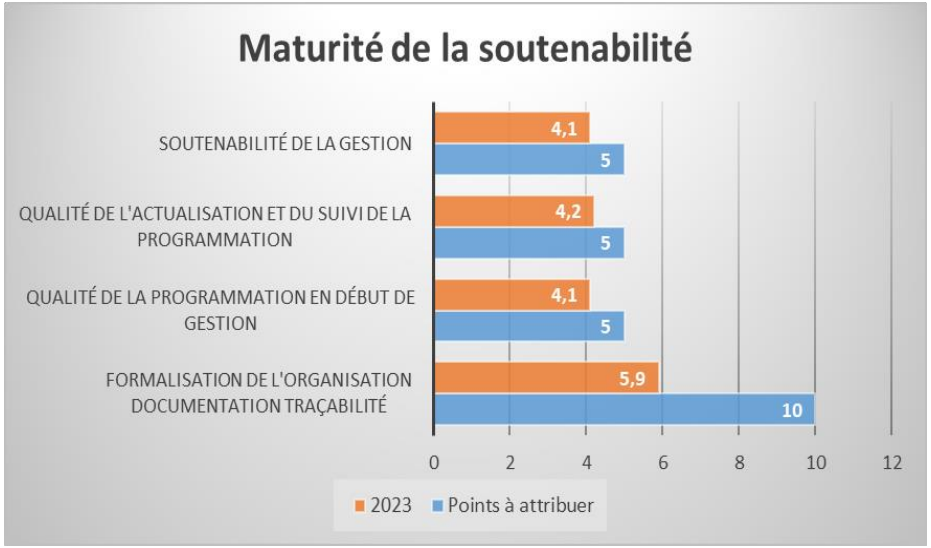

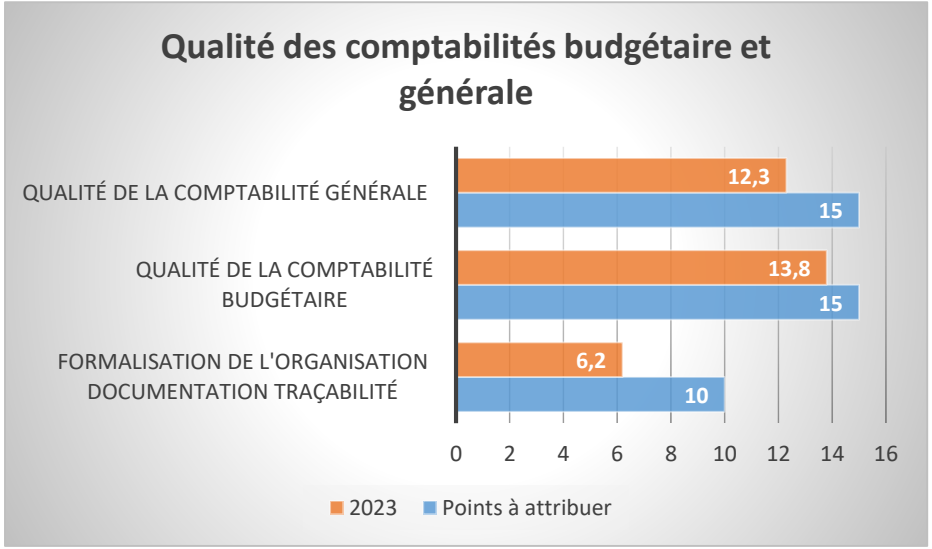

Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés

Partage de quelques constats

Principales difficultés remontées par les services déconcentrés :

- manque de moyens pour disposer des forces nécessaires au regard du périmètre de gestion,
- niveau de formation jugé insuffisant,
- besoin accru d'échanger entre pairs (séminaires interrégionaux ou nationaux), les référents en services déconcentrés étant souvent les uniques experts du CIF à l'échelle de leur entité,
- difficulté à appréhender le contrôle interne budgétaire avec une cartographie spécifique ➔ l'administration centrale s'engage dans cette voie et en fait une priorité inscrite dans son prochain plan d'action ministériel (PAM) 2024-2026.

À noter que le renouvellement régulier des personnes en charge de la mission de référent académique pour le CIF fragilise son installation durable et le maintien d'une dynamique positive.

Besoins exprimés :

- accompagnement plus important des nouveaux référents lors de leur prise de fonction ➔ le DCISIF organise des bilatérales en visio en réponse aux demandes et a lancé la rédaction d'un guide de prise de fonction à l'intention des nouveaux référents CIF ;
- assistance continue du DCISIF dans le déploiement d'AGIR au sein des services académiques.

Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés

Deux axes de formation spécifique aux référents contrôle interne financiers en services déconcentrés se dégagent en priorité.

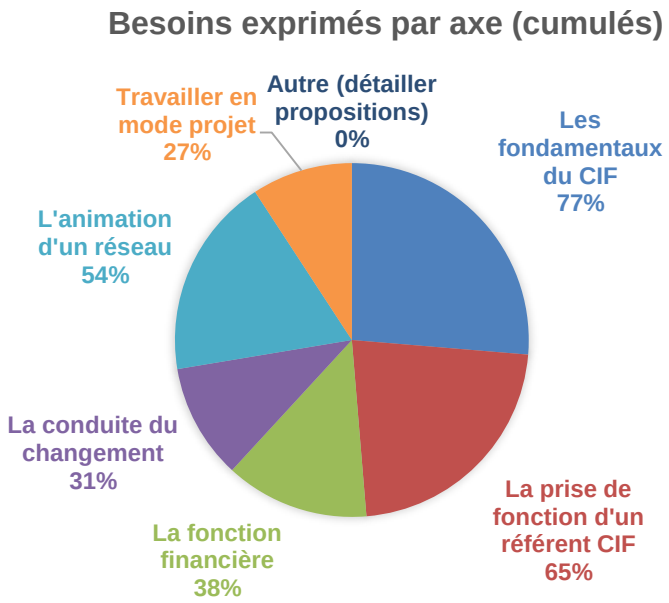

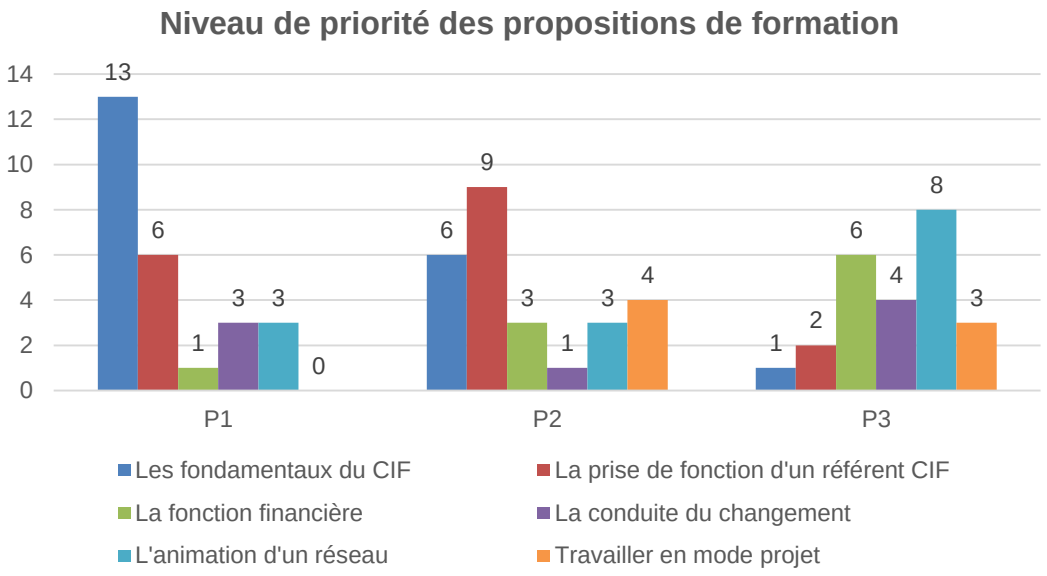

2. Orientations du CIF 2024

FDR 2024

Renforcement du contrôle interne financier étroitement lié au nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP), entré en vigueur au 1er janvier 2023

Académies

- Mise en œuvre du plan national de contrôle interne (PNCI) 2024,
- Renforcement de la maîtrise des risques financiers du processus de la dépense (Kit MP3),
- Déploiement de nouveaux référentiels,
- Délais d’exécution des décisions de justice.

Administration centrale

- Développement d’un socle commun de contrôle interne financier,
- Mise en œuvre du plan national de contrôle interne (PNCI) et exploitation des données issues de l’outil AGIR,
- Délais d’exécution des décisions de justice.

AGIR : plan national de contrôle interne (PNCI)
Campagne 2024

État des lieux

- Le PNCI 2024 compte 19 thèmes de contrôle de supervision *a posteriori* obligatoires
  - 7 sur le processus des rémunérations
  - 6 sur les processus hors rémunérations
  - 3 revues d'habilitations
  - 2 concernent le PNRR
  - 1 porte sur l'organisation et le pilotage du contrôle interne financier

Évolution du PNCI 2024 avec désormais 2 thèmes de contrôles obligatoires supplémentaires

- Sur 35 plans directionnels de contrôle interne (PDCI) attendus au total en 2024 : 30 sont validés soit près de 86%.

Premiers constats

- Un taux de réalisation comparé à date en progression.

Les contrôles de supervision s'appuient sur les référentiels de contrôle interne financier (documentation des risques).

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
Liberté Égalité Fraternité

Point sur le déploiement d'AGIR

Campagne 2024 – résultats intermédiaires

Thème de contrôle	juin-23			juin-24			
	Validés juin 23	Total	Taux de réalisation	Validés juin 24	Total juin 24	Taux de réalisation2	Δ
Chorus_Revue des habilitations Chorus Cœur	0	0					
Chorus Formulaires _ Revue des habilitations				15	31	48,39 %	
Gestion de personnels -Revue des habilitations aux SIERH	0	7	0,00 %				
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers	13	37	35,14 %	7	36	19,44 %	▼
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières	0	0		6	32	18,75 %	
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	12	72	16,67 %	11	60	18,33 %	▬
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis	0	3	0,00 %	0	1	0,00 %	
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers	30	52	57,69 %	22	51	43,14 %	▼
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	22	137	16,06 %	19	120	15,83 %	▬
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	34	148	22,97 %	0	1	0,00 %	▼
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	9	182	4,95 %	3	166	1,81 %	▼
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	8	140	5,71 %	63	259	24,32 %	▲
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	47	212	22,17 %	107	215	49,77 %	▲
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	50	454	11,01 %	60	259	23,17 %	▲
PNRR-C7.I9-Continuité Pédagogique - SNEE - contrôle du nombre de classes	0	0					
PNRR - C8.I9 - Prêts garantis par l'Etat	0	2	0,00 %				
Socle CIF - Organisation du contrôle interne financier en académie	0	2	0,00 %				
Total	**225**	**1 448**	**15,5%**	**313**	**1 231**	**25,43 %**	

Référentiels de contrôle interne financier pilotés par la DJEPVA

Identification et hiérarchisation des risques

Les principales causes des risques identifiés pour les processus concernés portent sur

- Le calendrier et ses délais de gestion contraints,
- Les arbitrages budgétaires menaçant la soutenabilité,
- La complexité du processus et la multiplicité des acteurs intervenants à différents niveaux de responsabilités, des partenariats,
- L'organisation financière qui génère des manquements dans la chaîne de la dépense (de l'engagement par une personne non habilitée [chef de centre] à la certification du service fait) et du suivi budgétaire.

RCIF - Pilotage et gestion des crédits utilisés pour la mise en œuvre du service national universel (SNU)

➔ **22 risques** identifiés ont été reportés dans le RCI dont **11 risques qualifiés de « clés »** c'est-à-dire qu'ils présentent un niveau de criticité significatif ou élevé, parmi ces derniers,10 concernent les services déconcentrés.

RCIF - Subventions versées au titre des mesures de renforcement de la continuité éducative _ Plan mercredi et PEdT _ et du dispositif « Colos apprenantes »

➔ **15 risques** identifiés ont été reportés dans le RCI dont **5 risques qualifiés de « clés »** c'est-à-dire qu'ils présentent un niveau de criticité significatif ou élevé.

Note d'orientations du CIF État pour 2024

Contexte

Les orientations interministérielles du contrôle interne financier pour 2024 :

- s'inscrivent de nouveau dans le contexte de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur le 1er janvier 2023,
- visent à constituer un dispositif pertinent pour assurer la soutenabilité budgétaire et la qualité des comptabilités.

Disposition reconduite

L'exercice d'autoévaluation du déploiement du CIF (panorama). Il contribue à :

- Piloter le renforcement du CIF, en orientant la stratégie ministérielle dans sa démarche de déploiement,
- Rendre compte des réalisations et de l'évaluation du CIF conformément aux textes réglementaires,
- Disposer d'un diagnostic complet et fiable en déclinant l'autoévaluation en services déconcentrés comme en administration centrale,
- Consolider le CI.

Informations probantes demandées à l'appui de la grille : Cartographie des risques ministériels, des actions emblématiques, la description de l'organisation budgétaire (OF non nominatif), la charte financière le cas échéant.

Note d'orientations du CIF État pour 2024

Dispositions nouvelles

La DB et la DGFiP sollicitent les ministères sur les thématiques suivantes :

Thème	Objectif	Action	Modalités
Fermeture de chorus	Analyse de l'accompagnement du processus ; Prévention de toute dégradation de la soutenabilité budgétaire et de la qualité comptable	Analyse des dispositifs de maîtrise des risques et du plan de contrôle interne correspondant déployés au plus près des acteurs de la chaîne de la dépense.	Communication de retours d'expérience en termes d'organisation, d'accompagnement et de contrôles mis en place avant, pendant la fermeture et à la réouverture de chorus
Changement de coordonnées bancaires en matière de paye	Fiabilisation du processus ; Prévenir les risques d'usurpations d'identité et les escroqueries pouvant toucher nos agents dans le cadre de la paye	Appliquer les consignes de vigilance diffusées en janvier 2024 destinées à éviter les fraudes aux faux ordres de virement (FOVI)	Questionnaire à venir

Calendrier :

- **31 juillet 2024** : Résultats relatifs au panorama du CIF, chaque structure pour ce qui la concerne (évaluation et documentation probante),
- **31 octobre 2024** : Communication des analyses portant sur la fermeture Chorus et du questionnaire portant sur la fiabilisation du processus de changement de coordonnées bancaires relatif à la paye.

3. Actualités 2024

Plan d'Action Ministériel 2024-2026

❑ Le plan d'action ministériel s'inscrit globalement dans un contexte de mise en œuvre d'évolutions récentes

- Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,
- Des modes d'évaluation du contrôle interne modifiés
  - Évaluation externe : de la NEC à l'ECI (Évaluation du contrôle interne) dont les modalités et les exigences diffèrent ;
  - Évaluation interne : de G2P à AGIR qui recentre l'évaluation sur les résultats des contrôles de supervision *a posteriori* ;
- Des systèmes d'information en mutation, plus performants en matière de CI.

❑ Quelques ajustements sont proposés dans la structuration du prochain PAM

- Il sera resserré autour de 3 volets : CIF État / MRCF EPLE / CIF Opérateurs, les actions sur les aspects SI et décisionnels sont intégrés aux autres volets selon leur périmètre ;
- Dans le volet CIF État une partie dédiée au macro-processus Rémunérations est apparue pertinente, il présentera donc 3 parties : un socle commun, une partie dédiée aux actions spécifiques aux processus du Titre 2 et une partie dédiée aux processus hors titre 2.

Volet État du plan d'actions ministériel 2024-2026

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
Partie transverse	▪ **Réviser la cartographie budgétaire** pour davantage de lisibilité et en faciliter le partage ▪ **Renforcer l'évaluation** grâce à un outil rénové de l'échelle de la maturité de gestion des risques (EMR) ▪ **Favoriser la mise en œuvre opérationnelle et l'utilisation de l'application AGIR** par un accompagnement plus individualisé		▪ Assister les **référents CIF en administration centrale** dans leur nouvelle mission ▪ Construire et proposer un **parcours de formation**, notamment pour les académies
Processus rémunération	▪ Synthétiser une **cartographie des risques spécifique** au processus des rémunérations	▪ Mettre en place un plan de **contrôle *a posteriori* du Pacte** et produire un « kit » de documents visant à sécuriser le processus ▪ Poursuivre le **développement de l'offre décisionnelle**	
Processus hors rémunérations	▪ Refondre le référentiel des **frais de déplacement**	▪ Créer un **RCI** relatif aux **subventions aux associations** ▪ RCI relatif au **Fonds d'innovation pédagogique** ▪ Intégrer le **circuit de paiement des décisions de justice** (risque d'inexécution des décisions de justice)	

Volet EPLE - Plan d'actions ministériel 2024-2026

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
Maîtrise des risques comptables et financiers	▪ **Mettre à disposition, de l'ensemble des EPLE, les nouveaux outils de maîtrise des risques financiers** et comptables (MRCF), utilisés par les premiers EPLE connectés à OP@LE. Ceux-ci ont été élaborés sur le modèle de cartographie des risques pour l'Etat (harmonisation EPLE/État) ▪ Proposer des plans d'actions thématiques, avec un rappel des règles financières des EPLE et des meilleures pratiques associées, s'appuyant sur les premiers constats issus de l'utilisation des nouveaux outils de MRCF OP@LE. ▪ **Mettre à jour l'instruction codificatrice M9-6,** en présentant les bonnes pratiques de MRCF avec OP@LE.	▪ Déployer un **nouvel outil d'analyse financière « Idé@le »** présentant une série d'indicateurs issus d'OP@LE, en vue de faciliter le suivi, l'analyse et le pilotage financiers des EPLE, par leurs responsables et par les autorités académiques (uniquement pour les EPLE sur OP@LE) . ▪ Mettre en place un **plan national de contrôle des comptes**, à réaliser par les académies, à partir d'instructions et d'une grille d'analyse établie par le MENJ.	▪ Concevoir une **formation nationale à la MRCF**, à décliner en académie, dont le public cible serait les services académiques et les EPLE (principe d'une « souche commune » de formation et d'une 2e partie spécialisée selon la structure). ▪ Favoriser le partage d'expériences et de pratiques sur la maîtrise des risques financiers entre les agents de l'Etat et des EPLE.

Volet Opérateurs - Plan d'actions ministériel 2024-2026

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
Commun	▪ Consolider la dynamique de réseau et développer le partage des pratiques	▪ Assurer le **suivi de la jurisprudence des arrêts rendus par la Cour des Comptes dans le cadre du nouveau régime de la RGP** ▪ Mener la réflexion du **développement d'un outil d'évaluation commun**	▪ Renforcer la communication vers le réseau métier notamment via le site collaboratif
ESR	▪ Mettre en place un reporting des principales réserves émises par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes des établissements de la MIRES	▪ Explorer les recommandations au terme des audits en cours « *Mesure de la maturité du contrôle interne financier dans les établissements de l'enseignement supérieur et identification des leviers de la tutelle* » d'une part et « *dans les organismes de recherche et l'ANR et la définition de l'accompagnement de l'administration centrale* » d'autre part. ▪ **Intégrer les services régionaux en charge de l'ESRI à la définition des objectifs et des actions** à mettre en place par les établissements de leur périmètre,	▪ Améliorer l'offre de formation par une meilleure prise en compte des attentes des services ministériels ▪ Pérenniser la programmation régulière de webinaires à destination des acteurs au sein des opérateurs et des services déconcentrés
Scolaire, Jeunesse et sports		▪ Établir un diagnostic et un guide du niveau de **sécurisation des processus à la charge des GIP**.	

Actions engagées

- Pilotage
  - Cartographie budgétaire ➔ lien démo
  - Carto EPLE mode Op@le
- Évaluation
  - L'Échelle de maturité de gestion des risques (EMR) devient le Diagnostic de maîtrise des risques (DMR)
- Accompagnement
  - Documents disponibles s/ pléiade
  - Publication des enregistrements plus anciens sur PodÉduc (données d'accès sur demande)

Point d'avancement du dispositif de CI lié au Pacte

Particularité du dispositif

Les modalités de paiement des missions complémentaires répondent à des objectifs de simplification et de fluidification de la chaîne de la paie par une plus grande automatisation.

L'ordonnateur doit fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise du dispositif notamment au niveau du suivi de l'accomplissement de la mission.

Cette procédure déroge au principe général de paiement sur service fait ➔ en contrepartie de l'allègement des contrôles *a priori*, le contrôle interne doit donc être renforcé.

Mise en place d'un dispositif de CI

- Groupe de travail réunissant les services de la DAF dont DAF D, la DGESCO, la DGRH, la DNE, le SEMSIRH et les services académiques de Clermont-Ferrand, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Rennes et Versailles
- Élaboration d'un RCI
- Fiche de formalisation du contrôle *a posteriori* et de la grille de dépouillement associée pour matérialiser le contrôle (service fait) dans AGIR
- Documentation annexe pour améliorer l'appropriation et la gestion du dispositif

Travaux en cours

❑ Focus sur le contrôle *a posteriori* des missions du PACTE (2/2)

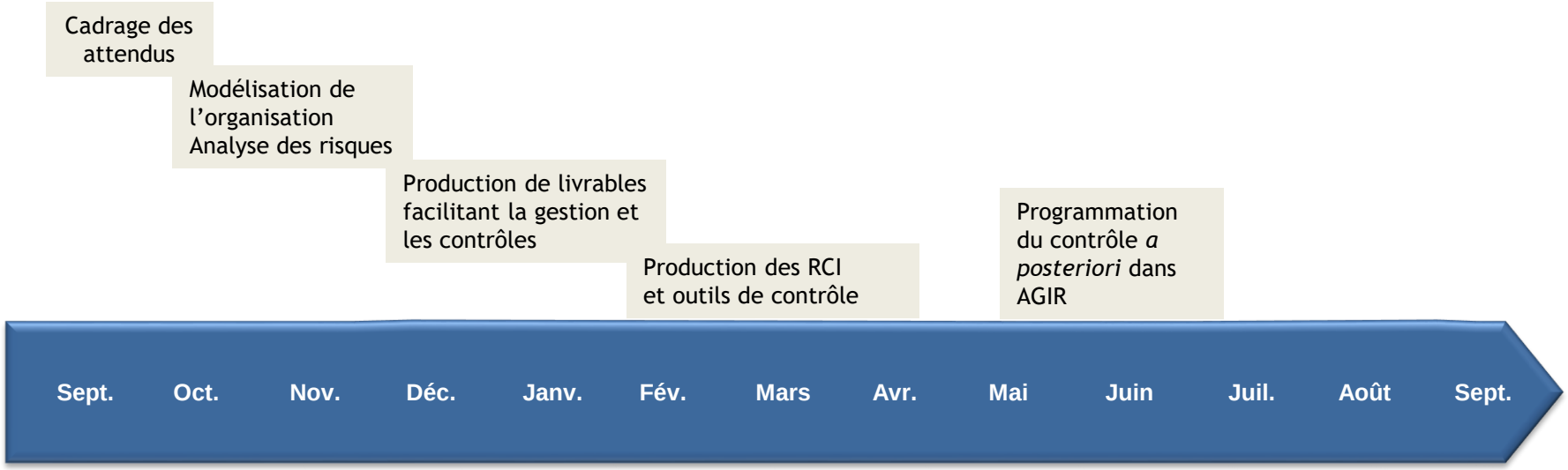

<u>Parmi les constats</u> :
- Renforcement du pilotage de proximité pour une meilleure prise en main du dispositif ;
- Une note opérationnelle complémentaire est nécessaire en vue d'harmoniser les modalités de régularisation.

(1) Tableau des situations / nomenclature des PJ à conserver selon motif / Outil de calcul des régularisations

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Focus sur le contrôle *a posteriori* du service fait

Agenda

- Option retenue : juillet - août

Questions

- Les missions mises en paiement au titre des parts fonctionnelles de l'ISOE et de l'ISAE ont-elles effectivement été réalisées et ce, sur le fondement de la lettre de mission ?
- L'attribution d'un nombre de parts supérieur à 3 unités (4 et plus) à un même agent (4 pour les personnels en LP / LPO, soit 5 et plus) s'est-elle concrétisée par un service fait de l'ensemble des missions ?

Outils

- Extraction réalisée dans le cadre du suivi du pacte, elle contient les indications nécessaires à la constitution de l'échantillon et à la sélection des éléments à contrôler ;
- Tout fichier, extraction ou document qui retrace les heures effectuées (exemple - saisie dans EDT), à défaut modèle proposé par l'administration annexé au RCI ;
- Grille de dépouillement contenant la traçabilité des points de contrôles réalisés.

Échantillon

- Différenciation selon la taille de l'académie (selon le critère du nombre d'enseignants ayant adhéré au pacte), par niveau (1er et 2nd degré)
- volumétrie à contrôler selon le type de mission et son poids dans la répartition des contingents

Questions diverses

- Processus des rémunérations
  - Requêtes POLCA CIC T2 et CICP
- Processus hors rémunérations
  - Prise en compte dans le dispositif de CI relatif aux bourses de l’enseignement scolaire de la réforme
- Revue des habilitations AGIR
- Données AGIR au niveau des régions académiques

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci pour votre attention

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Affaires Financières
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF)

Contacts

geraldine.lombard@education.gouv.fr
Cheffe de département

Regine.Candor@education.gouv.fr

Catherine.Demez@education.gouv.fr

Cheffes de projet CIF

pilotage.cif@education.gouv.fr

https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/GBFC/000020/000005/Pages/2.aspx